

## Nouvelle réglementation sur l'eau : quelles priorités pour les territoires ?

**Jeudi 20 mars 2025  
de 9h30 à 12h30**

au **Musée national de la Marine**  
Palais de Chaillot  
17 place du Trocadéro - 75016 Paris

## A PROPOS DU SIAAP

Le SIAAP est le service public de l'assainissement francilien. Sa mission est de transporter et de traiter les eaux usées domestiques et industrielles ainsi que les eaux pluviales pour plus de neuf millions d'usagers.

Créé par les départements de Paris, du Val-de-Marne, des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis le 31 août 1970, sa zone de collecte concerne ces 4 départements de la petite couronne ainsi que 163 communes de la grande couronne associées par convention.

Le SIAAP est un acteur central en Ile-de-France pour la protection de la ressource en eau et un industriel de référence pour l'assainissement en France et en Europe.

Pour remplir sa mission, le Syndicat pilote un système d'assainissement d'une envergure industrielle unique qui repose sur 6 usines de dépollution, 5 usines de prétraitement et plus de 470 kilomètres de réseaux pour transporter les eaux jusqu'aux stations d'épuration. Il dispose également de 8 bassins de stockage et de 5 tunnels réservoirs d'une capacité totale de près d'un million de m<sup>3</sup>.

Le SIAAP traite ainsi 24 h/24 et 7 j/7 près de 2,5 milliards de litres d'eaux usées avant de les rendre propres à la Marne et à la Seine.

C'est un défi humain et une prouesse technique et technologique sans équivalent dont le bénéfice est tangible : en 50 ans, le nombre d'espèces de poissons présentes dans la Seine et dans la Marne a été multiplié par 10, preuve d'un équilibre écologique retrouvé. En 2024, on recensait ainsi 36 espèces de poissons dans la Seine et 39 dans la Marne.

Pour protéger le milieu naturel et la biodiversité, le SIAAP doit sans cesse améliorer l'efficacité de ses process, d'autant plus que la croissance démographique et l'expansion urbaine ont accru la pression sur la ressource en eau et multiplié les nouvelles pollutions.

C'est pour cette raison que le SIAAP a fait de l'innovation un axe majeur de sa stratégie industrielle. Naturellement, cette recherche de performance est aussi placée au cœur de son action en faveur du climat. Le SIAAP en a fait une priorité de sa politique énergétique et occupe aujourd'hui la première place en France pour la production du biogaz issu de l'assainissement.

Cela permet d'alimenter par une énergie produite localement ses sites industriels mais aussi d'injecter le surplus dans le réseau public de distribution, comme à Seine Valenton (94). Le SIAAP participe ainsi à la décarbonation du territoire.

## RÉSEANANCE, LE RENDEZ-VOUS DES TERRITOIRES ET DE L'ASSAINISSEMENT

Dans le respect de ses obligations statutaires et sous la coprésidence du Préfet de la Région d'Île-de-France, le SIAAP organise au moins une fois par an une Conférence d'assainissement rassemblant l'ensemble des maîtres d'ouvrage de sa zone de collecte, afin de partager avec eux l'actualité de son activité ainsi que les principaux enjeux de son action, essentielle pour la protection de l'environnement francilien et la préservation de la qualité de la Seine et de la Marne.

Sous l'impulsion de François-Marie DIDIER, Président du SIAAP, et dans une logique de sensibilisation et de mobilisation du plus grand nombre aux enjeux majeurs de l'eau et de l'assainissement, il a été décidé d'ouvrir cette conférence à l'ensemble des parties-prenantes du SIAAP et de la réunir dorénavant deux fois par an.

Portant aujourd'hui le nom de RésEAUnance, cet événement rassemble, aux côtés des élus et des maîtres d'ouvrage du SIAAP et en présence de la presse, les partenaires institutionnels, économiques, industriels, associatifs, académiques et scientifiques du syndicat.

Alors que les enjeux de l'eau sont de plus en plus prégnants, en raison notamment des effets des aléas climatiques, des conflits d'usage qui nécessitent de nouvelles régulations, de l'émergence de nouvelles pollutions dont l'abattement requiert une dynamique globale d'innovation et d'investissements mais en raison aussi de la question du pouvoir d'achat des Français et du poids de la facture d'eau dans leur budget, RésEAUnance s'inscrit comme l'un des rendez-vous d'information et de dialogue incontournables pour les acteurs de l'eau et de l'assainissement.



## PROGRAMME

Alors que la France comme l'ensemble des pays européens est engagée dans la transcription en droit français de la nouvelle Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) adoptée fin 2024, le SIAAP a choisi pour cette nouvelle édition de RésEAUUnance de poser les enjeux de ce texte structurant pour les collectivités et les territoires ainsi que pour l'ensemble des acteurs de l'eau et de l'assainissement.

### Nouvelles réglementations sur l'eau : quelles priorités pour les territoires ?

#### Introduction

**François-Marie DIDIER**, Président du SIAAP

#### Intervention

**Marc GUILLAUME**, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris

#### Focus DERU 2

**Vincent ROCHER** – Directeur délégué innovation, stratégie et environnement du SIAAP

#### Table ronde #1

### Face aux défis de la DERU 2, les territoires doivent-ils réinventer l'assainissement ?

- **Chantal DURAND**, Vice-présidente du Conseil départemental du Val-de-Marne, Vice-présidente du SIAAP
- **Antoine GUILLOU**, Adjoint à la Maire de Paris, en charge de la propreté, des déchets et de l'assainissement, Vice-président du SIAAP
- **Alexandre LABASSE**, Directeur général d'APUR
- **Pascale ROUAULT**, Directrice générale du Centre de Compétences pour l'eau de Berlin (KWB)

--- Pause ---

#### Table ronde #2

### Au service de l'environnement, quels chemins pour conjuguer finance et performance ?

- **Sébastien APOTHELOZ**, Responsable du service de l'eau de la ville de Lausanne
- **Philippe DALLIER**, Maire des Pavillons-Sous-Bois, Conseiller départemental de Seine-Saint-Denis, 1<sup>er</sup> Vice-président du SIAAP
- **Nicolas GARNIER**, Délégué général d'AMORCE
- **Françoise GOULARD**, Directrice de la recherche, de l'innovation et de la transition écologique à la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole

#### Interview Grand Témoin

**Laurence POIRIER-DIETZ**, Directrice générale de GRDF

#### Conclusion

**François-Marie DIDIER**, Président du SIAAP

## Table ronde #1

### Face aux défis de la DERU 2, les territoires doivent-ils réinventer l'assainissement ?

- **Chantal DURAND**, Vice-présidente du Conseil départemental du Val-de-Marne, Vice-présidente du SIAAP
- **Antoine GUILLOU**, Adjoint à la Maire de Paris, en charge de la propreté, des déchets et de l'assainissement, Vice-président du SIAAP
- **Alexandre LABASSE**, Directeur général, APUR
- **Pascale ROUAULT**, Directrice générale, Centre de Compétences pour l'eau de Berlin (KWB)

**Objectifs « opérateurs de l'assainissement » et objectifs « territoires »** : la DERU 2 impose des objectifs tant pour les usines que pour les territoires, créant des obligations spécifiques pour ces derniers. Par exemple, les questions liées à la collecte et à l'énergie concernent spécifiquement les territoires et ne peuvent être traitées qu'à cette échelle avec l'ensemble des acteurs concernés.

#### Ensemble, retenir l'eau

La rétention de l'eau est une mission collective qui doit mobiliser tous les acteurs, notamment les villes. Celles-ci doivent interroger leur capacité de rétention et réduire le ruissellement urbain. La capacité de stockage des réseaux et le stockage par des ouvrages dédiés sont essentiels pour atteindre de bons résultats. Pour cela, il est nécessaire que les villes contribuent plus fortement en maîtrisant l'urbanisation ou encore en tendant vers le zéro artificialisation nette.

#### Ensemble, partager l'énergie

La gestion des flux d'énergie est une responsabilité commune. La DERU 2 exige la neutralité énergétique, ce qui nécessite de créer des synergies entre les acteurs.

Par exemple, de par leur activité de traitement des eaux usées, les usines du SIAAP sont des gisements pour la production de chaleur, d'électricité et de biogaz. Cette énergie peut être mise à disposition de la ville mais ces stratégies d'échanges de flux ne peuvent se développer que par l'engagement de tous les acteurs.

#### Ensemble, exploiter le potentiel des eaux traitées

Récupérer et réutiliser les eaux quand c'est utile est aussi un axe de travail sur lequel on peut aller plus loin en mettant en place des synergies nouvelles entre les différents acteurs de la filière.

Une nouvelle exigence apparaît, née notamment des dernières crises sanitaires. La DERU 2 engage ainsi au partage d'information pour une surveillance épidémiologique plus précise et plus préventive, facilitant la décision publique en matière de santé.

Tous ces défis montrent la nécessité d'une approche collective et intégrée pour répondre de façon efficace et durable aux enjeux de l'assainissement et de la gestion des ressources dans les territoires.

## Table ronde #2

### Au service de l'environnement, quels chemins pour conjuguer finance et performance ?

- **Sébastien APOTHELOZ**, Responsable du service de l'eau de la ville de Lausanne
- **Philippe DALLIER**, Maire des Pavillons-Sous-Bois, Conseiller départemental de Seine-Saint-Denis, 1er Vice-président du SIAAP
- **Nicolas GARNIER**, Délégué général d'AMORCE
- **Françoise GOULARD**, Directrice de la recherche, de l'innovation et de la transition écologique à la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole

#### Performance, financements et empreinte

La DERU 2 implique de maintenir et d'accroître la performance des systèmes d'assainissement tout en assurant la fiabilité et l'efficacité du patrimoine existant des opérateurs. Cela signifie une augmentation de l'empreinte carbone, financière et territoriale des usines. Un équilibre est donc à trouver. Les efforts d'investissement à réaliser, qui seront au mieux avec des recettes stables, posent aussi la question de la capacité des acteurs à financer cette augmentation de la performance et de la nécessité de convaincre les élus et les consommateurs de l'importance d'assumer ces coûts.

#### Une trajectoire DERU 2 qui soit réalisable, bénéfique et soutenable

L'efficacité de la dépense et son bénéfice environnemental doivent être au cœur de la réflexion collective et de la décision. Par ailleurs, assurer la soutenabilité de la DERU 2 implique d'agir avec de la progressivité, tant sur le plan technique - il s'agit de réaliser des travaux importants et longs tout en maintenant la performance - que financier. En effet, il est indispensable de concevoir et de mettre en œuvre des mécanismes financiers ad hoc.

#### Vers un ajustement du modèle économique de l'eau ?

En théorie, l'eau paye l'eau, mais en pratique, l'eau et la dette payent l'eau. La transcription de la DERU2 ne devrait-elle pas être l'occasion de concevoir une manière différente de financer l'eau, qui pourrait être fondée sur une responsabilité élargie du producteur ? L'assainissement est à un moment charnière qui pourrait voir les limites de ses compétences élargies.

## TRIBUNE

### « Nouvelle réglementation sur l'eau : le temps des bonnes questions »

Tribune de François-Marie DIDIER\*, parue dans La Tribune, le 18 mars 2025

Le temps est compté : d'ici 18 mois, la France devra transposer la nouvelle Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU2). Ce texte fixe un cap ambitieux pour la qualité de l'eau et l'assainissement en Europe. Protection accrue des ressources, meilleure gestion des micropolluants, nouvelles exigences en matière énergétique et surveillance épidémiologique : autant d'enjeux que cette révision intègre et qui doivent structurer notre action. Une approche plus intégrée qui place l'assainissement au cœur des transitions écologique et industrielle.

Mais alors que la transcription de cette directive dans le droit français débute, il est essentiel de poser les bonnes questions. Car cette ambition a un coût. Ces dépenses seront indispensables pour moderniser les infrastructures et améliorer la qualité des eaux rejetées, mais elles doivent être programmées avec discernement. En effet, nous savons par expérience que ces transformations demandent du temps : il a fallu 25 ans pour atteindre les objectifs de traitement de l'azote fixés par la première DERU. Aller plus loin dans la dépollution exigera un effort supplémentaire dans des installations conçues pour répondre aux normes actuelles.

Face à ces enjeux, la transposition de la DERU en droit français doit être guidée par un principe d'équilibre. Équilibre entre ambition environnementale et faisabilité technique, entre volonté d'améliorer la qualité de l'eau et soutenabilité financière pour les collectivités et les usagers. Équilibre entre les territoires, car certains acteurs ont encore du retard sur les objectifs précédents, comme le traitement de l'azote et du phosphore, tandis que d'autres ont déjà engagé la transition vers des technologies plus avancées. Il faut donc éviter une approche uniforme et il est même indispensable d'adopter une stratégie permettant de prioriser les efforts. Ces choix doivent être faits avec pragmatisme et responsabilité, en tenant compte des réalités techniques et financières des différents acteurs.

L'autre enjeu clé est l'échelonnement des investissements. Il serait irréaliste de tout exiger en même temps. Il faut une trajectoire progressive, permettant à la fois aux petites collectivités de rattraper leur retard et aux acteurs les plus avancés d'intégrer les nouvelles exigences, notamment sur le traitement des micropolluants. Ce débat est d'autant plus crucial que la question de la pollution de l'eau est au cœur des préoccupations actuelles comme en témoigne la problématique des PFAS, dont l'encadrement devient une priorité de santé publique et environnementale.

Cet impératif ne peut être dissocié des moyens financiers nécessaires pour l'atteindre. La directive introduit un premier levier avec l'application du principe pollueur-payeur, qui mettra à contribution les industriels des secteurs pharmaceutique et cosmétique pour le financement des traitements avancés. Un progrès, mais qui ne suffira pas. Il serait par ailleurs irréaliste de faire porter l'intégralité de l'effort sur la seule facture des usagers. L'État et les collectivités devront assumer leur part.

Cette nouvelle DERU met donc en lumière une réalité : sa réussite repose sur un engagement solidaire entre tous les acteurs. L'assainissement ne fonctionne pas en vase clos. La performance des traitements dépend aussi de la qualité de la collecte, de l'aménagement urbain, des choix énergétiques.

Récemment, l'idée d'une grande conférence nationale sur l'eau a été évoquée pour structurer le débat sur la gestion de la ressource. Cette initiative prend tout son sens aujourd'hui. Le moment est venu de rassembler tous les acteurs - État, collectivités, industriels, experts - pour définir une stratégie collective équilibrée. La nouvelle DERU en est le point de départ. Son ambition est la bonne, mais elle doit être mise en œuvre avec lucidité et responsabilité.

\* François-Marie Didier est Président du SIAAP, le service public de l'assainissement francilien, depuis septembre 2021. Il est également conseiller de Paris (LR) et conseiller à la Métropole du Grand Paris depuis 2020.